



Portrait social de la Haute-Loire

Focus de la PFoss n°15
Décembre 2016



Croissance démographique depuis 1999

Au 1^{er} janvier 2013, la Haute-Loire accueille 226 203 habitants et représente 16,7 % de la population auvergnate. Ce département enregistre une forte croissance démographique depuis 1999, équivalente à celle enregistrée en France métropolitaine sur la période 1999-2008. Un ralentissement est toutefois observé depuis 2008 en raison d'une détérioration de l'excédent migratoire notamment sur les arrondissements de Brioude et d'Yssingeaux (Source : Insee Flash Auvergne N°5, Décembre 2014).

	Haute-Loire	Auvergne	France métropolitaine
Population légale 2013	226 203	1 357 668	63 697 865
Taux de variation annuel moyen de la population			
1999-2008	+ 0,7 %	+ 0,3 %	+ 0,7 %
2008-2013	+ 0,4 %	+ 0,2 %	+ 0,5 %

Source : Insee, Recensements de la population 1999, 2008 et 2013
Tableau de bord social Auvergne - Exploitation ORS Auvergne

Progression des niveaux de vie en Haute-Loire

La moitié des Altiligériens vit en 2012 avec des revenus disponibles inférieurs à 18 856 euros annuels (soit 1 571 euros mensuels). Pour 25 % des ménages les plus modestes, le revenu déclaré est inférieur à 14 529 euros annuels (1 210 euros mensuels). Après le Puy-de-Dôme, ces niveaux de revenus sont les moins bas d'Auvergne. La Haute-Loire connaît la plus forte progression des niveaux de vie en 2012, résultat concordant avec le constat d'une progression limitée de la pauvreté pendant la crise dans ce département (Source : Insee Analyses Auvergne N° 10, Mai 2015). En 2012, le taux de pauvreté en Haute-Loire se situe en effet en dessous des moyennes auvergnate et française.

	Haute-Loire	Auvergne	France métropolitaine
Revenu médian 2012*	18 856	19 187	19 786
Évolution 2011-2012 (en euros constants)	+ 7,7 %	+ 5,2 %	+ 3,0 %
1 ^{er} quartile des revenus 2012*	14 529	14 522	14 521
Évolution 2011-2012 (en euros constants)	+ 18,4 %	+ 16,2 %	+ 15,5 %
Taux de pauvreté 2012**	12,5 %	13,3 %	14,3 %

Source : Insee-DGFip Revenus fiscaux localisés des ménages 2011 et 2012
* Revenus disponibles par unité de consommation
** Insee-DGFip-Cnaf-Cnav-Cmsa, Fichier localisé social et fiscal 2012
Tableau de bord social Auvergne - Exploitation ORS Auvergne

Croissance des demandeurs d'emploi en 2013 supérieure à la moyenne auvergnate

Au 31 décembre 2013, 15 763 demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)¹ sont enregistrés en Haute-Loire. Même si la croissance du nombre de demandeurs d'emploi ralentit en 2013 en Haute-Loire comme dans les autres départements auvergnats, les taux de croissance des DEFM altiligériens restent les plus élevés des départements auvergnats. Ce résultat pourrait être lié à une augmentation dans ce département des chômeurs les plus âgés et de longue durée et du chômage des ouvriers (Insee Analyses Auvergne N°11, Mai 2015).

	Haute-Loire	Auvergne
DEFM 2013	15 763	96 332
Évolution DEFM 2011-2012	+ 10,9 %	+ 8,5 %
Évolution DEFM 2012-2013	+ 6,1 %	+ 5,1 %
Part des DEFM A parmi les DEFM A, B, C en 2013	60,4 %	63,2 %
DEFM A en 2013	9 525	60 842
Évolution DEFM A 2011-2012	+ 14,7 %	+ 10,6 %
Évolution DEFM A 2012-2013	+ 5,5 %	+ 4,4 %

Source : Pôle emploi, Direction régionale Auvergne 2011, 2012 et 2013
Tableau de bord social Auvergne - Exploitation ORS Auvergne

¹ Demandeurs d'emploi en fin de mois de catégories A, B et C



Partenaires de la PFoss Auvergne-Rhône-Alpes : services de l'État (DDCS, DDCSPP, Direccte, DRDJSCS, Dreal, Insee, Rectorats), établissements publics (ARS, Pôle emploi), collectivités territoriales (Conseil régional, conseils départementaux, mairies), organismes de protection sociale (Caf, Carsat, DRSM, MSA), associations (Creai, Fnars, Mrie, Odenore, ORS, Udaf, Uriopss...), agences d'urbanisme, CCAS, centres de ressources...

Ralentissement de la croissance des allocataires de l'ASS en Haute-Loire

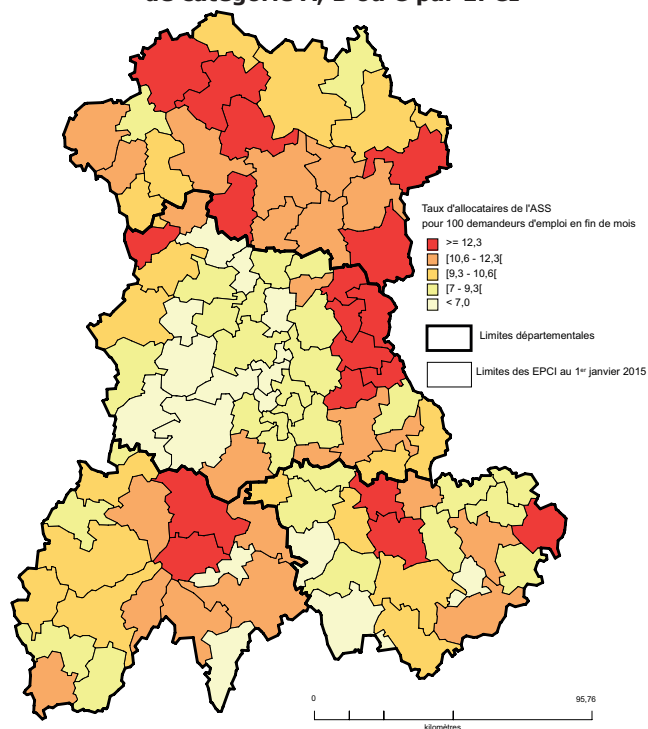
En Haute-Loire, 1 447 personnes bénéficient de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) en 2013. Elles représentent 9,2 % des DEFM. Il est constaté en 2013 un net ralentissement de la croissance des allocataires de l'ASS dans ce département : + 3,8 % contre + 14,7 % en 2012. Le département semble dans une situation proche de son voisin le Cantal dans la mesure où la pauvreté est notamment liée au vieillissement de la population rurale. La situation en Haute-Loire est toutefois moins défavorable au regard du chômage de longue durée et du taux de pauvreté.

Les territoires les plus concernés en Haute-Loire sont les massifs montagneux au nord du Puy-en-Velay mais également les zones rurales à l'est du département.

	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Auvergne
Allocataires ASS	2 879	781	1 447	4 115	9 222
Évolutions					
2011-2012	10,3 %	12,0 %	14,7 %	9,4 %	10,6 %
2012-2013	2,8 %	3,6 %	3,8 %	23,9 %	11,5 %
Taux pour 100 DEFM	11,1	9,9	9,2	8,8	9,6

L'allocation de solidarité spécifique (ASS) est l'un des minima sociaux destiné aux chômeurs ayant épuisé leur droit à l'assurance chômage et justifiant d'au moins cinq ans d'activité salariée au cours des dix années précédant la rupture de leur contrat de travail. Elle est la principale allocation chômage du régime de solidarité financée par l'État.

Taux d'allocataires de l'allocation de solidarité spécifique au 31 décembre 2013 pour 100 DEFM de catégorie A, B ou C par EPCI



Source : Pôle emploi, Direction régionale Auvergne (31/12/2013)
Tableau de bord social - Exploitation ORS Auvergne

Hausse des allocataires à bas revenus et des allocataires dépendants des prestations

Part de la population vivant dans un foyer allocataire à bas revenus faible mais en augmentation en 2013

En Haute-Loire en 2013, 26 532 personnes vivent dans un foyer allocataire¹ à bas revenu, c'est-à-dire un foyer dont les ressources sont inférieures à 1 021 euros par mois. Cette situation concerne 11,7 % de la population du département, niveau le plus bas en Auvergne. Après avoir connu une baisse en 2012 (- 3,7 %), la part de personnes vivant dans un foyer allocataire à bas revenu connaît une légère augmentation en 2013 (+ 0,8 %). Cet indicateur de précarité, en excluant les personnes âgées de 65 ans et plus, sous-estime la pauvreté de la population du département.

Tout le nord-est du département présente une situation favorable au regard de cet indicateur : les territoires concernés bénéficient de la proximité de Saint-Étienne et de l'influence positive de son bassin à forte tradition industrielle dont le profil évolue au bénéfice d'emplois plus qualifiés (Insee analyses Rhône-Alpes N°14, décembre 2014). Au contraire, l'ouest et le nord de la Haute-Loire sont davantage marqués par les caractéristiques des départements auvergnats avec des zones urbaines (Le Puy-en-Velay, Brioude et Langeac) mais également des zones rurales et montagneuses accueillant des foyers à bas revenus.

¹ Foyer allocataire percevant au moins une prestation sociale ou familiale versée par les Caisses d'allocations familiales (Caf) ou par la Mutualité sociale agricole (MSA).

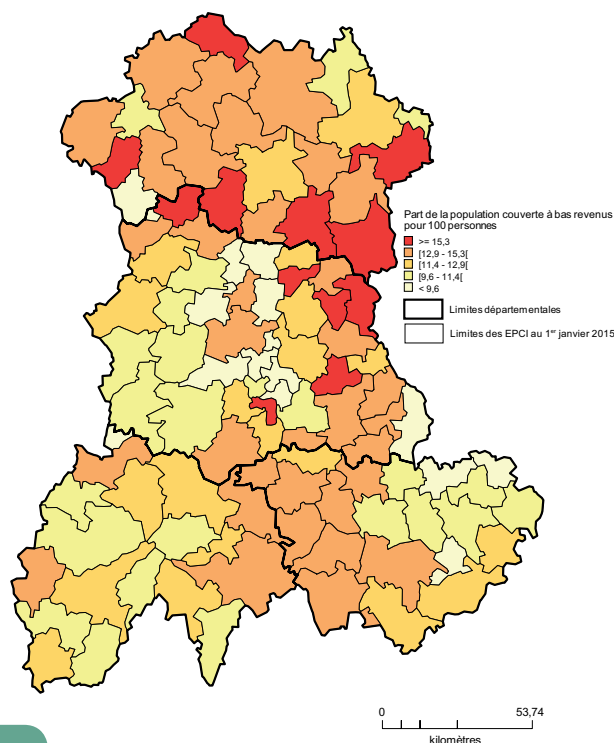
Les prestations versées par les Caf et la MSA

Les prestations versées par les Caf et la MSA sont composées :

- des prestations familiales qui sont le reflet de la politique familiale ;
- des aides au logement attribuées sous condition de ressources ;
- des minima sociaux destinés aux plus démunis.

Les prestations sociales sont ainsi des compléments de revenu destinés à atténuer la précarité mais non à la faire disparaître.

Part de la population couverte à bas revenus au 31 décembre 2013 pour 100 personnes par EPCI



Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2013) et Insee (RP 2013)
Tableau de bord social Auvergne - Exploitation ORS Auvergne

Hausse du nombre d'allocataires dépendants des prestations sociales (Caf et MSA)

En Haute-Loire en 2013, la part d'allocataires dépendants des prestations sociales est la plus faible d'Auvergne. Ainsi, un allocataire de prestations sociales altiligérien sur quatre voit les prestations sociales représenter plus de la moitié de ses ressources financières, le reste étant des ressources d'activité.

Il faut toutefois noter que le département a connu, en 2013, l'augmentation la plus marquée du nombre d'allocataires dépendants des prestations sociales en Auvergne : + 7 % par rapport à 2012.

	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Auvergne	France métrop.
Alloc. à bas revenus*	23 164	7 770	11 247	37 788	79 969	3 936 338
Pour 100 alloc.	48,0	42,3	37,8	44,7	44,2	Nd
Population couverte par les alloc. à bas revenus*	51 142	17 514	26 532	83 468	9 187 828	178 656
Part de la population couverte à bas revenus	14,9 %	11,9 %	11,7 %	13,0 %	13,2 %	14,4 %
Alloc. dépendants des prestations sociales**	16 526	4 361	7 210	24 548	52 645	2 632 036
Pour 100 alloc.*	34,2	23,8	24,2	29,0	29,1	Nd
Évolution nb alloc. dep. des prest. soc. 2012-2013	4,2 %	-1,1 %	7,0 %	3,8 %	3,9 %	13,8 %

* : de moins de 65 ans et non étudiants percevant au moins une prestation mensuelle

** : pour lesquels les prestations représentent plus de la moitié des ressources brutes déclarées et des prestations

Sources : Cnaf, MSA Auvergne et CCMSA (31/12/2013) et Insee (RP 2013)

Tableau de bord social Auvergne - Exploitation ORS Auvergne

Population résidant dans un foyer allocataire du RSA faible mais en augmentation

En 2013, 9 184 personnes vivent dans un foyer allocataire du Revenu de solidarité active (RSA) en Haute-Loire, effectif en augmentation de 4,9 % par rapport à 2012. Ces personnes représentent 4,1 % de la population du département, part la plus faible des quatre départements auvergnats.

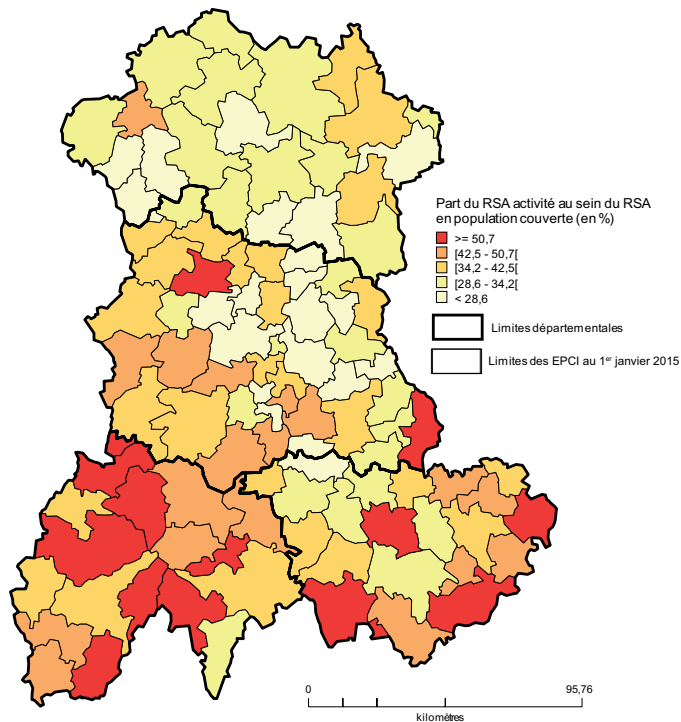
Faiblesse du RSA socle et poids relatif du RSA activité

En Haute-Loire, 2,5 % de la population vit dans un foyer allocataire du RSA socle (minimum social). Cette part est la plus faible d'Auvergne et bien inférieure à la valeur métropolitaine (5,1 %). En effet, durant la crise, le marché de l'emploi dans ce département a subi des pertes mais relativement moins qu'ailleurs et le chômage altiligérien est plus faible qu'en France (Insee Analyses Auvergne N°11, Mai 2015).

Le RSA activité couvre 1,5 % de la population altiligérienne en 2013. Cette part est également la plus faible d'Auvergne et en-dessous de la moyenne de France métropolitaine (1,9 %). Toutefois, au sein des allocataires du RSA plus d'un tiers perçoivent la composante activité (34,1 %) contre 27,7 % en moyenne auvergnate et 23,3 % en France métropolitaine. La composante activité du RSA vient en complément financier aux personnes ayant un emploi précaire dont les revenus d'activité ne suffisent plus pour vivre, notamment les salariés travaillant à temps partiel ou les agriculteurs dont l'exploitation procure un revenu très faible.

Les zones particulièrement concernées par le RSA activité sont donc les zones rurales ou montagneuses. Les zones touristiques sont également touchées où les travailleurs saisonniers peuvent bénéficier du RSA activité.

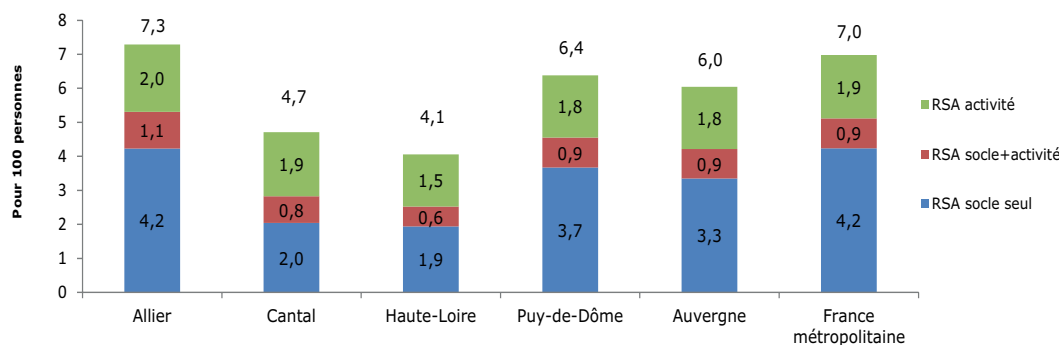
Part du RSA activité au sein du RSA en population couverte au 31 décembre 2013 pour 100 personnes par EPCI



Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2013) et Insee (RP 2013)

Tableau de bord social Auvergne - Exploitation ORS Auvergne

Part de la population couverte par le RSA au 31 décembre 2013 selon la composante



Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2013) et Insee (RP 2013)

Tableau de bord social Auvergne - Exploitation ORS Auvergne

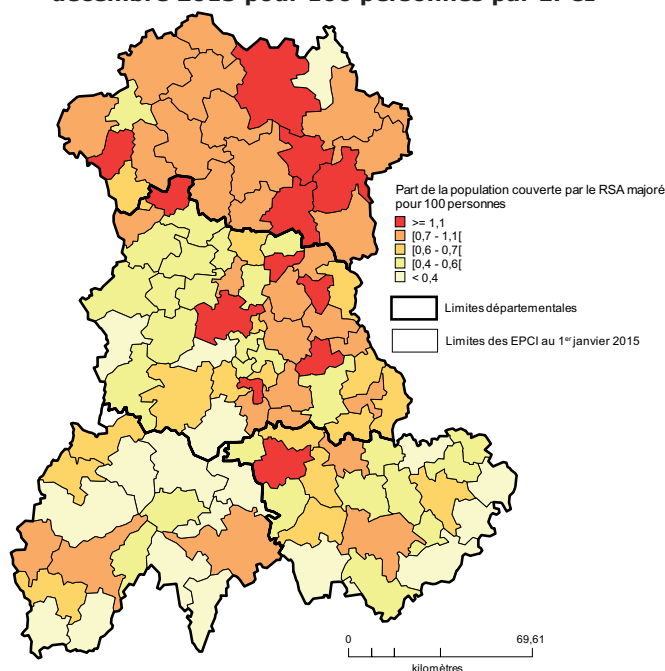
Part de la population couverte par le RSA majoré

En 2013 en Haute-Loire, 1 330 personnes vivent dans un foyer allocataire du RSA majoré qui représente un minimum social, soit 0,6 % de la population. Cette part, avec celle du Cantal, est la plus faible des quatre départements auvergnats. Les allocataires du RSA majoré sont des personnes isolées avec enfants à charge. L'isolement favorise la précarité. Souvent confrontées à des difficultés de garde de leurs enfants en raison des coûts ou de l'absence de mode de garde, ces personnes sont relativement plus éloignées du marché du travail. En 2013, une baisse du nombre de personnes couvertes par le RSA majoré (- 5,5 %) est notée en Haute-Loire, constat concordant avec la baisse de la pauvreté des personnes seules soulignée par ailleurs (Insee Analyse Auvergne n°11, Mai 2015).

Les allocataires du RSA majoré sont présents surtout dans les zones urbaines, notamment dans la communauté de communes de Brioude et l'agglomération du Puy-en-Velay mais aussi sur le Plateau de la Chaise-Dieu.

Le RSA majoré (ancienne allocation parent isolé) prévoit une majoration pour les personnes assumant seules la charge d'enfants (ou enfants à naître), sans conditions d'âge, l'isolement étant un facteur aggravant de la précarité financière. Les allocataires du RSA majoré sont en grande majorité des femmes, soit 97 % à l'échelle nationale (Source : Drees, Minima sociaux et prestations sociales, Édition 2016).

Part de la population couverte par le RSA majoré au 31 décembre 2013 pour 100 personnes par EPCI



Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2013) et Insee (RP 2013)
Tableau de bord social Auvergne - Exploitation ORS Auvergne

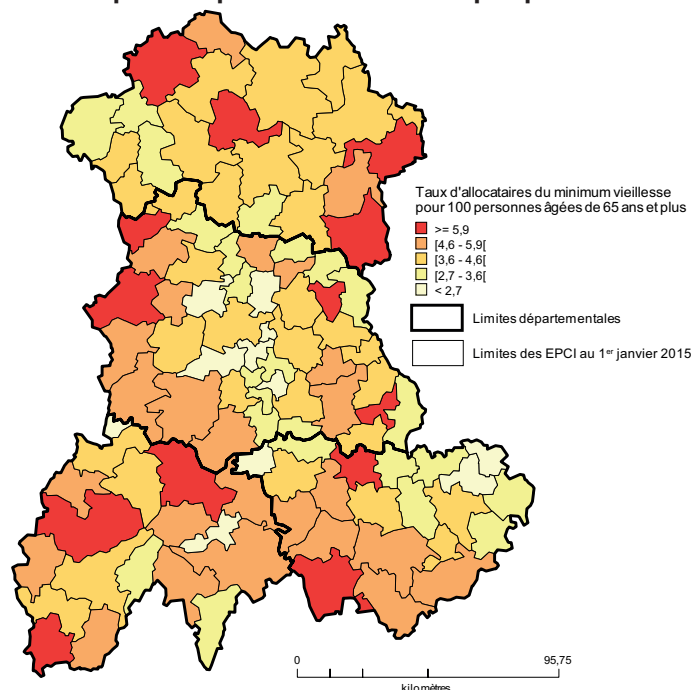
Baisse marquée du nombre d'allocataires du minimum vieillesse en Haute-Loire

Au 31 décembre 2013 en Haute-Loire, 1 931 personnes de 65 ans et plus bénéficient du minimum vieillesse et constituent la population âgée la plus fragilisée financièrement. Elles représentent 4 % de la population du département âgée de 65 ans et plus. À l'échelle nationale, près des trois quarts des allocataires du minimum vieillesse sont des personnes isolées et la majorité (56 %) sont des femmes (Source : Drees, Minima sociaux et prestations sociales, Édition 2016). La baisse tendancielle du nombre d'allocataires du minimum vieillesse est liée à l'entrée en vigueur de la réforme des retraites de 2010 et du recul de l'âge de départ à la retraite : arrivée de retraités ayant bénéficié de carrières ouvrant plus de droits à la retraite que les générations précédentes dont les effectifs diminuent. La baisse du nombre d'allocataire du minimum vieillesse observée en Haute-Loire est la plus marquée des quatre départements auvergnats : - 3,5 % en 2013.

Les zones où le taux d'allocataires du minimum vieillesse est le plus élevé sont majoritairement rurales et hébergent de nombreux retraités de l'agriculture qui perçoivent de plus faibles retraites et qui sont, au niveau national et historiquement, plus nombreux à percevoir l'ASV remplacée par la suite par l'Aspa.

Le « minimum vieillesse » recouvre un ensemble d'allocations permettant aux personnes âgées d'au moins 65 ans (ou de l'âge de départ minimum à la retraite en cas d'inaptitude au travail) disposant de faibles revenus d'atteindre un seuil minimal de ressources (Source : Drees, Les retraités et les retraites, Édition 2013). Deux allocations existent : l'allocation supplémentaire aux personnes âgées (Aspa) et l'allocation supplémentaire (ASV). L'Aspa, entrée en vigueur en 2007, est destinée aux nouveaux entrants et remplacera à terme l'ASV.

Taux d'allocataires du minimum vieillesse au 31 décembre 2013 pour 100 personnes de 65 ans et plus par EPCI



	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Auvergne
Alloc. min. vieillesse	3 481	1 675	1 931	4 804	11 891
Pour 100 pers. de 65 ans et plus	4,2	4,5	4,0	3,9	4,1

Sources : Carsat Auvergne et MSA Auvergne (31/12/2013), Insee (RP 2013)
Tableau de bord social Auvergne - Exploitation ORS Auvergne



Pilotage de la PFoss Auvergne-Rhône-Alpes
Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Auvergne-Rhône-Alpes
<http://auvergne-rhone-alpes.drdjscs.gouv.fr/>



Animation de la PFoss Auvergne-Rhône-Alpes
Observatoire régional de la santé Auvergne
www.ors-auvergne.org

Directeur de publication : Alain PARODI (DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes)

Éditeur : Plate-forme de l'observation sanitaire et sociale Auvergne-Rhône-Alpes

Réalisation et rédaction : Laure VAISSADE et Sylvie MAQUINGHEN (ORS Auvergne)

Maquette : Laure VAISSADE (ORS Auvergne)

Document téléchargeable sur le site : www.pfoss-auvergne.fr

Contact : coordination.pfoss@ors-auvergne-rhone-alpes.org